



Commission du développement des territoires

2224 - Agence de développement et d'urbanisme
de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)

Programme de travail partenarial 2012

Rapport n° CP/2012/305

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général le programme de travail partenarial 2012 de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise ainsi que la convention financière à intervenir entre le Département et l'Agence.

L'ADEUS, l'Etat et les collectivités territoriales sont engagés depuis de nombreuses années dans une démarche partenariale permettant de conduire une réflexion collective sur le développement territorial autour de thèmes partagés par différents partenaires.

Le financement du programme de travail partenarial est assuré, d'une manière globale et dans le cadre d'une mutualisation de leurs moyens, par le biais de subventions de l'Etat et des collectivités territoriales à hauteur de l'intérêt que porte chacun d'eux à sa réalisation.

Lors de sa séance du 26 janvier 2012, le conseil d'administration de l'ADEUS a validé les orientations pour les années à venir, prévoyant de consolider le programme de travail partenarial 2012 par des études partenariales s'inscrivant dans les cinq axes suivants :

1. Comprendre le territoire, partager l'information, anticiper les évolutions,
2. Construire le fonctionnement métropolitain,
3. Bâtir une vision à plus grande échelle,
4. Adapter le territoire à son environnement et à la vie des gens,
5. Faire évoluer l'agence avec ses missions.

Les principaux thèmes d'études menées par l'Agence et intéressant le Département relèvent des domaines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, de la gestion de l'espace, de l'habitat, des déplacements, des modes de vie, de l'économie, des populations scolaires, des paysages, de la cohésion sociale.

La dotation départementale 2011 au titre du programme de travail partenarial de l'Agence s'est élevée à 400 000 €. Pour 2012, l'ADEUS sollicite une participation du Département d'un montant de 408 000 € (+ 2%).

Sur ce point, il est précisé qu'un crédit de 408 000 € est inscrit au budget primitif de 2012.

Les autres partenaires sont sollicités pour le financement du programme de travail partenarial 2012 pour les montants suivants :

- Etat : 230 576 € (- 13 % par rapport à 2011),
- C.U.S. : 2 930 450 € (+ 2 % par rapport à 2011),
- Région : 100 000 € (identique à 2011).

Le programme de travail partenarial 2012 ainsi que la convention financière précisant les différentes thématiques d'études à mener intéressant le Département sont joints en annexe.

Lors de sa dernière réunion, la Commission du développement des territoires s'est prononcée favorablement sur le programme de travail partenarial 2012 de l'ADEUS et a proposé de prendre une décision favorable en réponse à la demande de dotation départementale pour 2012.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputés sur la ligne budgétaire « ADEUS » dont la situation est donnée ci-dessous :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28887	65-6574-71	408 000,00 €	408 000,00 €	408 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *approuve le programme de travail partenarial 2012 de l'ADEUS,*
- *décide d'accorder à l'ADEUS une subvention de 408 000 € pour la mise en œuvre du programme de travail partenarial.*

Elle approuve par ailleurs la convention financière 2012 à intervenir entre l'ADEUS et le Département, et autorise son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL